

Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

Direction Technique Nationale

Conditions et parcours de sélection aux Championnats du Monde Pousmé 2020

Le calendrier international de la W.T, prévoit l'organisation des **Championnats du Monde Pousmé** les 21 au 24 mai 2020 au Danemark. Dans cette optique la F.F.T.D.A, détermine les conditions de sélection ci-dessous des athlètes de l'Équipe de France.

Les critères de sélection sont :

A/ Conditions de sélection – Catégories individuelles

Les athlètes sont sélectionnables sur la base des critères suivants :

- Avoir la nationalité française
- Réaliser une au moins, des performances qui suivent :
 - Être 1^{er} ou 2^{ème} des championnats de France Pousmé individuel(le) 2019 et/ou 2020
 - Être médaillé(e) des championnats du Monde 2018 en catégories individuelles
 - Être médaillé(e) des championnats d'Europe 2019 en catégories individuelles
 - Être 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} d'un Open W.T 2019 ou 2020 « G1 ou G2 » se déroulant au plus tard le 29 février 2020. Toutefois, ces résultats seront pris en compte si :
 - Dix athlètes au moins issus de quatre nations différentes ont participé à l'open dans le cas d'un « cut off système ».
 - Huit athlètes au moins issus de quatre nations différentes ont participé à l'open, dans le cas d'un « système par élimination »

Sur la base de ces conditions, le D.T.N après avis de la commission de sélection, déterminera les catégories d'âges ouvertes à la présélection aux championnats du Monde 2020.

B/ Conditions de sélection – Catégories « Équipe » & « Paire »

- Les « Équipes » & « Paires » seront composées des athlètes sélectionnables sur la base des critères du point A.
- Toutefois, les athlètes classés 3^{ème} et 4^{ème} des championnats de France Pousmé individuel(le) 2019 et/ou 2020, qui n'auraient pas réalisés les performances du point A pourraient être sélectionnables en catégories « Équipe » & « Paire ».

Après avis du comité de sélection, le D.T.N déterminera les catégories « équipes » ou « paires » qui pourraient être présélectionnées pour les championnats du Monde 2020.

C/ Parcours de sélection

La commission de sélection étudiera au cas par cas chaque athlète sélectionnable sur la base du parcours réalisé entre le 1^{er} septembre 2019 et le 29 février 2020 :

- Opens internationaux classés G1/G2, 2019 & 2020
- French Open Pousmé 2019 (G1) organisé le 15 novembre 2019 à Villebon / Yvette
- Participation aux stages du « groupe France ».
La participation aux stages du « groupe France » est soumise à sélection du D.T.N.
- Stages de présélections aux championnats du Monde 2020

Une attention toute particulière sera donnée aux résultats internationaux du parcours en tenant compte de la valeur des adversaires rencontrés.

D/ Commission de sélection :

La commission de sélection se réunira avant les championnats du Monde 2020.

En plus des strictes performances sportives, le D.T.N, pourra tenir compte d'éléments propres à chacun (*état de forme, motivation, comportement, capacité à intégrer un collectif ...*) pour sélectionner ou non un athlète.

Le DTN rendra la sélection officielle à l'issue du dernier stage de présélection (*Avril 2020*).

Patrick ROSSO

Directeur Technique National